

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 28 avril 2014

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013
2. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal
3. Règlement sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal (Préavis No 01/2014)
4. Achat de forêts (Préavis No 02/2014)
5. Règlement sur les transports scolaires de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges et environs (Préavis No 03/2014)
6. Communications municipales
7. Communications du Bureau
8. Divers et propositions individuelles

M. Jacques Perrinjaquet, Président, ouvre la séance à 20h précises en saluant les membres de la Municipalité, les Conseillères et Conseillers, la presse et le public. Il constate que l'Assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du Règlement du Conseil communal.

Se sont excusés pour cette occasion : Mme Nicole Foucqueteau, MM. Philippe Bohner, Francisco Fiol, Michel Pellegrinelli, Claude-Alain Vuillerat.
Non excusés : MM. Denis Richard, Alexandre Schmidt.

L'appel fait ressortir la présence de 52 membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Mmes Céline Pache et Caroline Gandillon fonctionnent comme scrutatrices.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, souhaite rendre hommage à Monsieur Roland Racine décédé au début du mois. Ses propos sont retranscrits ci-dessous :

Avant de mettre en discussion l'ordre du jour de cette séance, permettez-moi quelques mots en souvenir de M. Roland Racine, décédé le dimanche 6 avril dernier.

Monsieur Racine a été membre du Conseil communal, en a été le Secrétaire, puis enfin le Président de janvier 2004 à juin 2006, soit pendant deux ans et demi, ce qui est un record dû au changement du début des législatures. Il nous avait emmené lors d'une sortie du Conseil à Macolin, puis sur ses Terres d'origine qu'il affectionnait particulièrement : le Plateau de Diesse. Ce retour aux sources, si j'ose dire, avait inspiré notre sortie de l'an dernier.

A ces proches et à sa famille vont toute notre sympathie.

En mémoire de M. Roland Racine, et éventuellement pour se remémorer sa voix si particulière, je propose à l'Assemblée de se lever et de respecter quelques instants de silence.

Je vous remercie.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur l'ordre du jour ou demandes de modifications. Aucune personne ne souhaitant la parole, l'ordre du jour est accepté, tel que présenté.

1. Procès-verbal de la séance du 2 décembre 2013

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, remercie la Secrétaire, Mme Sandra Cavin, pour la rédaction de ce document.

2. Assermentation d'un nouveau Conseiller communal

A la suite de son déménagement hors de notre commune, Madame Sylvie Divorne a transmis sa démission du Conseil communal, pour la fin de l'année 2013, par lettre du 2 décembre 2013.

Conformément aux articles 5, 9 et 10 de notre Règlement du Conseil, et comme le cinquième suppléant ne souhaitait pas siéger, M. Jacques Perrinjaquet, Président, procède à l'assermentation du sixième suppléant élu en mars 2011 ; M. Jacques Spengler.

L'assemblée compte désormais 53 membres.

3. Règlement sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal (Préavis No 1/2014)

M. Jean-Marc Landolt, Municipal, n'a rien à ajouter à son préavis.

M. Xavier Dutruit, Président de la Commission d'objet, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jacques Perrinjaquet, Président, rappelle que selon le souhait de la Commission des finances, le texte de la motion du 27 juin 2011 et la réponse de la Municipalité du 19 mars 2012 ont été adressés à chaque Conseillers communaux, par le secrétariat municipal.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote, à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 01/2014
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A LA MAJORITE (50 OUI – 2 ABSENTIONS)

- d'adopter le Règlement sur la taxe relative au financement de l'équipement communautaire communal et intercommunal, ainsi que la grille tarifaire annexée.

4. Achat de forêts (Préavis No 02/2014)

M. Eric Maillefer, Municipal, présente sur écran le plan des parcelles concernées. Il souligne également que depuis la réunion des Commissions chargées d'étudier ce préavis, les propriétaires des parcelles RF 494 et 495 ont donné leur accord de vendre lesdites parcelles, pour autant que le préavis soit accepté. Concernant les parcelles RF 451, 493 et 488, les discussions sont encore en cours.

Le Président, M. Jacques Perrinjaquet, donne alors la parole à M. Thierry Lambelet, Président de la Commission achat et vente d'immeubles, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Daniel Dietrich, Président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est alors ouverte sur le Préavis No 02/2014.

M. Thierry Lambelet demande des précisions à M. Daniel Dietrich concernant l'interprétation du point No 1, du rapport de la Commission des finances et plus particulièrement sur la dernière phrase « le prix sera identique pour tous les vendeurs ».

M. Daniel Dietrich lui communique que le prix d'achat du m² sera le même pour toutes les parcelles. M. Thierry Lambelet s'en étonne car lors de la réunion de la Commission achat et vente d'immeubles, il lui a été précisé que le prix au m² dépendait des différentes essences plantées sur les parcelles.

M. Daniel Dietrich renvoie la question au Municipal. M. Maillefer répond qu'effectivement, à quelques centimes près, le prix sera identique, à savoir entre CHF. 1.97 et CHF. 1.99 le m².

M. Philippe Martin rappelle que la Commune avait en 1995 acquis la parcelle RF 486 pour le prix de CHF. 1.93/m². Le prix de CHF. 2.00/m² est donc justifié. Il souligne également que le prix d'achat d'une forêt est calculé sur la base à CHF. 1.00/m². Une pondération est ensuite calculée suivant les essences plantées sur la parcelle ; celle-ci étant estimée par le garde forestier. Il propose donc à l'assemblée d'accepter le préavis, ce qui permettra à la Commune une saine gestion des forêts à long terme.

M. Philippe Diserens demande quelles seraient les conséquences si l'un des propriétaires ne souhaitait pas vendre sa parcelle aux conditions proposées. Cela remettrait-il en cause l'ensemble de l'opération ? M. Maillefer, Municipal, lui répond qu'il n'y aurait aucune incidence ; l'acquisition ne se faisant tout simplement pas.

M. Thierry Lambelet demande si la Municipalité a eu des nouvelles du propriétaire de la parcelle RF 497 qui avait démontré également un intérêt pour la vente de sa parcelle. M. Eric Maillefer, Municipal, lui répond que les discussions sont toujours en cours.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote, à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 02/2014
- vu le rapport de la Commission achat et vente d'immeubles
- vu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF. 58'000.00 pour l'achat de forêts
- de prélever ce montant sur nos liquidités
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans et/ou de prélever tout ou partie sur un Fonds et/ou une Réserve
- de porter au budget annuel le montant nécessaire à l'entretien des forêts.

5. Règlement sur les transports scolaires de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges et environs (Préavis No 03/2014)

M. Michel Perreaud, Municipal, communique à l'assemblée s'être entretenu avec le Directeur de l'Etablissement scolaire de Préverenges, M. Zbinden. Ce dernier lui a confirmé que les transports mis en place actuellement ne suscitaient aucun commentaire et que le comportement des élèves était relativement exemplaire.

Le Président, M. Jacques Perrinjaquet, donne alors la parole à M. Lorenzo Carrea, Président de la Commission d'objet, qui n'a rien à ajouter à son rapport.

Personne d'autre ne souhaitant s'exprimer, il est passé au vote, à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 03/2014
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'approuver le Règlement sur les transports scolaires de l'Etablissement Primaire et Secondaire de Préverenges et environs
- de requérir son approbation par la Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

6. Communications municipales

Irène Caron

Equipements collectifs, logements et réaménagements au village

Le 22 septembre 2013, la population d'Echandens acceptait le referendum annulant la décision du Conseil communal pour l'octroi des crédits de construction de la salle villageoise et du réaménagement de la place du Saugey.

Suite à ce vote, sept conseillers parmi vous ont déposé, lors de la dernière séance du conseil du 2 décembre 2013, 4 motions, que vous avez acceptées. La première portait sur l'étude de la construction d'arrêts de bus sécurisés, ainsi qu'une zone 30 km/h sur la place du Saugey et la rue du Château. Les trois autres demandaient l'étude de la démolition de la ferme du Château, de la maison Ciana, et de la salle villageoise actuelle.

La Municipalité a pris acte de ces motions, qui venaient en parallèle aux réflexions qu'elle menait déjà sur ces quatre dossiers, notamment en ce qui concerne la zone du centre du village. Pour les 3 autres motions, ne souhaitant pas répondre par la seule démolition de trois immeubles communaux, votre Exécutif a étudié des projets plus élaborés, tenant compte des besoins de la Commune en matière d'équipements communautaires, et passant en revue toutes les possibilités offertes sur le territoire communal. Au terme de cette réflexion, elle a invité le comité référendaire à un échange de vues sur la question, puisque des pistes avaient été évoquées lors de la campagne précédant la votation. Monsieur Philippe Diserens avait, de son côté, initié la même démarche, et y avait convié le comité de soutien à la salle villageoise.

La Municipalité a reçu MM. Diserens et Gandillon le 17 février au Château. Lors de cette séance informelle et très fructueuse, ils nous présentèrent leur réflexion liée à un projet global décliné en 6 volets. Cela nous permit de comparer les idées émises par les deux parties en présence. Il en est ressorti d'emblée que cinq points faisaient l'unanimité, alors qu'un des projets présentait des divergences de vues, qui paraissent normales à ce stade d'avancement des dossiers.

En complément aux 6 points abordés durant cette réunion du 17 février, la Municipalité a également étudié deux autres projets qui, bien que n'ayant pas de lien direct avec les motions, nous ont paru avoir leur place dans une vision globale et coordonnée du futur de notre Commune.

Nous avons décidé de vous présenter ce soir les variantes que nous avons retenues. Il est clair qu'il ne s'agit pas encore de la réponse définitive et précise que nous donnerons aux 4 motions déposées. Nous espérons pouvoir le faire par préavis pour certains objets d'ici cet automne.

Voici, en attendant, le résultat de nos réflexions :

EQUIPEMENTS COLLECTIFS, LOGEMENTS ET REAMENAGEMENTS

1. Nouvelle affectation du bâtiment des Utins en salle villageoise

- Utilisation de la structure de l'immeuble et de sa volumétrie actuelle
- Transformation des locaux de la voirie et du dépôt de bois en salle villageoise, maintien de la salle du Conseil
- Aménagement d'un parking entre le bâtiment et le cimetière

2. Construction d'un nouveau bâtiment de la voirie sur la parcelle 969 au Lizet

- Zone de construction d'utilité publique et d'équipements collectifs

3. Réaménagement du centre du village

- Arrêts de bus sécurisés
- Zone 30 km/h

4. Démolition de la ferme du Château, construction de logements

- Partenariat Commune/Investisseurs institutionnels
- Rôle social actif de mixité (personnes âgées, familles, enfants du village...)
- Priorité aux citoyens de la Commune

5. Démolition de la salle actuelle au Saugey, construction d'un immeuble mixte, pouvant offrir :

- Des locaux à l'administration communale
- Un cabinet médical regroupant plusieurs médecins
- Des logements / appartements protégés pour les aînés

6. Démolition de la maison Ciana

- Aménagement éventuel d'une place de sport en attendant un futur collègue

7. Création d'un parking sur la parcelle 181 sous l'Eglise

- Parking collectif enterré et de surface
- Incluant des WC publics

8. Achat de logements à la route de la Venoge, parcelle 1111

- Dans un projet de DDP comprenant des locaux artisanaux et commerciaux
- Appartements à loyer modéré gérés par la Commune

Certains de ces projets font déjà l'objet d'une étude, qui prendra en compte les aspects suivants :

- Urbanisation : implantation, volumétrie et conformité avec l'affectation
- Accessibilité : véhicules et piétons, intégration avec le réseau routier existant
- Stationnement : évaluation des besoins et réponses à ceux-ci
- Espaces publics : relation des bâtiments avec le domaine public, aménagements extérieurs
- Coûts de construction : estimation sommaire.

Le résultat de ces études ainsi que l'évaluation déjà réalisée de certains coûts, notamment en ce qui concerne les démolitions, nous permettront de vous soumettre assez rapidement des préavis. En attendant, il nous a paru utile, à ce stade, d'informer le Conseil des démarches en cours.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Jerome de Benedictis

Réfections routières

La société Balmelli a procédé à la réfection de 3 regards à la rue du Château ainsi qu'à la réfection de la route des Abbesses. Prix CHF 18'240.-.

Mur du Chemin de l'Eglise

Les résultats de l'étude concernant sa stabilité ont montré que trois solutions étaient envisageables : une réfection partielle, la réfection complète du mur ou un suivi annuel de son évolution. La commune étant propriétaire à 15% de ce mur, nous sommes actuellement en discussion avec les autres propriétaires afin de décider les mesures à prendre. Prix de l'étude CHF 3'000.-

Pressoir à la Route de Bremblens

La société René May et notre service de voirie ont procédé au déplacement et à la réfection d'un pressoir provenant de la parcelle 63, propriété de la Commune, dite « propriété Ciana ». Ce dernier se trouve maintenant au centre du giratoire de la route de Bremblens et sera prochainement entouré de pieds de vigne. Coût du retrait à la propriété Ciana, dépose à la voirie pour réfection, et pose sur le giratoire : CHF 9'329.90.

Giratoire du Pont à Brizet

Le projet est mis à l'enquête publique depuis le 25 avril. Le projet est géré par le Canton. Selon le planning actuel, le crédit, qui comprend majoritairement des travaux sur les collecteurs EC/EU, devrait être demandé au Conseil Communal lors d'une séance d'automne.

Collecteurs EC/EU Route des Toches

Suite à une étude approfondie des contraintes du terrain et face à une évidence en termes d'économie financière, il a été décidé de faire passer ces collecteurs par la parcelle 210, propriété de Mme et M. Genin. Les travaux pour la partie basse des collecteurs (depuis le haut de la parcelle 210 jusqu'aux chambres situées de l'autre côté de la route d'Yverdon) sont maintenant terminés, à l'exception de la pose du tapis définitif qui se fera dans le courant de l'année. La réalisation de la partie haute du collecteur est quant à elle à fixer selon l'avancement des travaux sur les parcelles 545 et 1'351.

Irène Caron

Centre pour l'hébergement provisoire de l'EVAM

En date du 18 janvier 2013, la Municipalité avait déposé un recours contre le projet de plan d'affectation cantonal N° 333 destiné à permettre l'hébergement de requérants d'asile sur une parcelle située sur la Commune d'Ecublens. Le Tribunal Cantonal a nettement rejeté ce recours à fin février. Les Communes de Bussigny et d'Ecublens n'avaient pas donné suite lorsque leurs oppositions avaient été levées par l'Etat. Soucieuse de ne pas engager de frais supplémentaires dans une cause pour laquelle la Commune d'Echandens n'a pas toutes les qualités requises, la Municipalité a décidé de ne pas poursuivre sa démarche auprès du Tribunal Fédéral. A ce jour nous ne savons pas si les riverains l'ont fait, ni quelle suite a été donnée à ce dossier.

Places de parc dans le préau de l'Ancien Collège

Dans le but d'augmenter la sécurité aux abords de l'Ancien Collège, la Municipalité a fait marquer les places de stationnement dans son préau. En collaboration avec la direction des Ecoles, elle en a profité pour rappeler aux parents qu'ils doivent déposer leur(s) enfant(s) au bas du Collège du Chaney devant la salle de gymnastique, et que le pourtour de l'Ancien Collège est réservé à l'Administration communale et à la Parent'Aise.

Machine à affranchir

Acquise en 2001, la machine à affranchir est arrivée en fin de vie. Coût de son remplacement par un modèle de nouvelle génération : Fr. 6'701.10.

Archivage

A la suite du décès de M. Chételat, archiviste, une solution a dû être trouvée afin de continuer le travail d'archivage. Le choix s'est porté sur la société Docuteam Sàrl. Le coût de leur intervention pour 2014 se montera à Fr. 10'800.00.

Remplacement du serveur

Acquis en 2008, le serveur informatique commençait à donner des signes de faiblesses. Celui-ci a été remplacé. Coût de l'acquisition : Fr. 8'609.75.

Eric Maillefer**Terrain de sport**

Pâquerettes : la peinture extérieure et intérieure des vestiaires a été refaite pour un montant de Fr. 12'586.15. Le treillis côté « est » était hors d'usage et suite à un appel d'offres, a été remplacé par un nouveau treillis pare-ballons d'une hauteur de 4 m. Coût : Fr. 14'681.85.

Un renforcement du terrain par ajout de terre et compactage, ainsi que des barrières en chabourris ont été placées par notre service de voirie du côté Venoge.

Rueyre : des filets pare-ballons ont été installés pour renforcer les treillis derrière chaque but, coût : Fr. 2'109.55.

Habits voirie

En raison de la demande d'assistance pour le port des cercueils lors des services funèbres, il a été nécessaire d'acquérir de nouveaux habits (complets/cravates) appropriés et correspondants aux tailles de nos employés. Coût Fr 1'074.40.

Déchèterie

Suite aux intempéries de l'hiver passé, d'importants affaissements ont été constatés dans la partie sud de la déchèterie. Cette partie a dû être fermée au public pour des raisons de sécurité. Le bureau géotechnique Gadz a été mandaté afin d'étudier la nature de ces glissements de terrain et des mesures à prendre. En attendant, des rampes ont dû être aménagées d'urgence pour permettre aux camions de procéder aux échanges de bennes. Coût : Fr. 11'800.00.

Véhicule Amarok

Comme vous avez pu le lire dans la presse locale, notre camionnette VW Amarok a été livrée dans les délais par le garage Scania et la carrosserie Sensi. Ce véhicule très attendu correspond parfaitement aux besoins de notre service de voirie qui en fait déjà un usage très soutenu.

Remorque

Notre remorque Hämmerli datant de 1971, n'a malheureusement pas passé le contrôle technique exigé par le service des automobiles. Vu l'âge du véhicule, la Municipalité n'a pas voulu engager des frais pour la mise en conformité de cette remorque qui a été vendue à un agriculteur de la région, comme véhicule agricole.

Une nouvelle remorque d'une capacité de charge de 2,5 tonnes a été achetée à un fournisseur de Denges pour la somme de Fr. 8'490.00 Cette remorque polyvalente pourra être attelée à tous les véhicules de notre service de voirie.

Scie pour bois de feu

Une nouvelle scie répondant aux prescriptions de sécurité CNA a été acquise pour la préparation du bois de feu. Coût : Fr. 4'200.00.

Abattage d'arbres

Route de la chocolatière : la Municipalité a procédé à l'abattage de 4 platanes devenus gênants pour les exploitants.

Parc du château : l'abattage d'un frêne, malade et devenu dangereux a été effectué.

Parc du Levant : l'abattage d'un bouleau, malade également a été effectué. Celui-ci sera remplacé par un arbre d'essence indigène.

Esplanade de Bellevue

Notre service de voirie a procédé à la remise en état du talus en-dessous de l'esplanade de Bellevue. Il a été effectué une taille drastique des cotonéasters, ainsi que l'arrachage de plusieurs buissons épineux. Vu l'ampleur de la tâche, l'intervention d'une pelle araignée type Menzi a été nécessaire. Un nouveau treillis a été posé au sud de l'esplanade et le gazon a été partiellement refait.

Parking du bas du chemin de l'Eglise

Les places de parc ont été repeintes et le déplacement du parc à vélo a permis d'ajouter deux places voitures. Les thuyas, secs et malades pour la plupart, ont été arrachés et remplacés par une barrière en bois. Ces travaux ont été effectués en grande partie par notre service de voirie.

Michel Perreaud

Auberge communale

Nous avons dû constater, suite à des demandes de M. Olivier Gandillon, que les locaux utilitaires de notre Auberge sont devenus exigus et peu pratiques, ce qui nous a incité à confier un mandat d'étude au bureau Industrial Engineering afin d'améliorer la situation. Ces frais d'études s'élèveront à Fr. 44'000.00 environ. De plus, après de nombreuses interventions d'Electrolux, nous avons pris la décision de changer le four combi-steamer pour un montant de Fr. 11'319.50.

Chantier de M. Ohl

Après discussion avec Messieurs Ohl et Siegwart (architecte), il a été décidé de mettre à disposition gratuitement le terrain communal utilisé pour les travaux (containers et parking) en compensation de l'isolation du mur de notre bâtiment du Saugey (côté pharmacie). Afin de garantir l'accès au réseau technique de la fontaine du Saugey, il a été décidé de maintenir une ouverture de 2m. sur 2m. depuis le garage de la propriété de M. Ohl.

Bâtiment du Saugey

Nous avons proposé aux locataires de louer de nouvelles caves dans l'abri PC. La fiduciaire Schick reprendra l'ensemble de la surface mise à disposition.

Refuge

La première table extérieure a été livrée fin avril et les 3 dernières tables seront installées d'ici la fin du mois de mai.

7. Communications du Bureau

Votations fédérales du 9 février 2014

M. Jacques Perrinaquet, Président, donne lecture des résultats des votations fédérales du 9 février 2014.

Nouveau Règlement du Conseil communal

Le groupe de révision du règlement revisité, ou GRRR, a terminé son travail de rédaction du projet de Règlement du Conseil communal. Conformément à la procédure requise par le Service des Communes et du Logement (SCL), ce projet lui a été envoyé pour un examen préalable. Une copie a aussi été remise à la Municipalité pour information. La suite de la procédure prévoit, au retour du projet de la part du SCL, un passage devant notre Assemblée sous forme d'un préavis municipal, examiné comme d'habitude par une Commission ad-hoc, qui rapportera au Conseil, qui lui adoptera ce Règlement en l'amendant ou pas. La décision de notre Assemblée nécessitera encore une approbation cantonale du SCL conformément à la Loi sur les Communes entrée en vigueur en juillet 2013. Après publication dans le FAO et délai de requête auprès de la Cour constitutionnelle, on pourra songer à l'impression de ce nouveau Règlement...

Tir de l'Amitié

Cette année c'est notre Scrutatrice, Mme Caroline Gandillon qui s'est chargée d'organiser une équipe pour défendre les couleurs du Conseil communal dans cette compétition plus amicale que sportive, d'où son nom ! On cherche une personne de plus pour compléter l'équipe du Conseil, mercredi prochain 30 avril en fin d'après-midi.

Conférence régionale Région Morges du 13 septembre 2014

M. Jacques Perrinjaquet, Président, donne lecture de la correspondance reçue le 8 avril 2014, de la part de Lausanne-Morges/ Région-Morges.

Il invite l'assemblée à prendre note de la première conférence régionale des 10 Communes de Région Morges, qui aura lieu, pour les conseillers communaux, le samedi 13 septembre 2014, à la Salle du Vieux-Moulin à St-Prex, de 10h30 à 12h00.

Sortie du Conseil communal – samedi 24 mai 2014

Cette traditionnelle manifestation est placée, cette année, sous le signe de la proximité ! En effet, grâce à quelques moyens de transport locaux, nous découvrirons le SIS Morget (ce sont nos pompiers) et les Caves Cidis (là où abouti bien des raisins cultivés sur notre Commune). Le repas de midi sera servi lors d'une petite croisière sur la Galère. Des renseignements plus précis sont distribués par les Scrutatrices. Les inscriptions sont possibles dès la fin de cette séance auprès de notre Secrétaire à l'aide du coupon-réponse que vous avez sous les yeux, ou alors par courrier avant le 10 mai, dernier délai. Nous vous attendons nombreux samedi 24 mai à 7h30 à l'Auberge communale pour un café-croissant initial !

Agenda 2014

18 mai 2014	Votations fédérales et cantonales
24 mai 2014	Sortie du Conseil communal
30 juin 2014	Conseil communal

8. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Diserens souhaite revenir sur la communication municipale de Mme Irène Caron, Syndique, relative aux équipements collectifs, logements et réaménagements du village. Les propos de M. Philippe Diserens sont retranscrits ci-dessous :

Ensuite de la communication de notre Syndique, Madame Irène Caron, liées aux équipements collectifs, logements et réaménagements du village, je tiens, au nom de Philippe Gandillon et en mon nom, à faire part des points suivants :

- *La réflexion que M. Gandillon et moi avons menée n'est pas liée à quelque comité que ce soit. Il s'agit d'une initiative personnelle, en lien avec notre volonté commune de regarder vers demain et d'avancer, pour le bien d'Echandens et de ses habitants*
- *En préambule, nous remercions la municipalité de son initiative, de l'écoute qui nous a été offerte lors de la rencontre du 17 février dernier, de sa transparence et de sa communication du jour*
- *La majorité des 8 points mentionnés par la municipalité dans sa communication sont partagés par Philippe Gandillon et moi-même, spécialement ceux portant sur les projets suivants :*
- *Nouvelle affectation du bâtiment des Utins en salle villageoise, pour laquelle notre idée a été reprise à la lettre*
- *Aménagement du centre du village avec zone 30 et arrêts de bus sécurisés*
- *Ferme du Château dite Moinat avec construction de logements*
- *Construction, dans le périmètre du Saugey, d'un immeuble mixte comprenant notamment des locaux pour l'administration communale*
- *Démolition de la maison Ciana*

Forts de cette base initiale, nous attendons le développement de ces différents dossiers et réitérons nos remerciements à la municipalité.

Pour conclure, M. Gandillon et moi-même allons distribuer en fin de séance la copie de notre réflexion déclinée en six volets succincts dont le contenu répond clairement à la question qui m'avait été adressée par notre collègue Patrick Zürn, lors de la séance de conseil du 2 décembre dernier.

Philippe Gandillon et Philippe Diserens

M. Jacques Perrinjaquet, Président, précise que cette copie sera distribuée après la fin de la séance.

M. Jean-François Martin rejoint M. Philippe Diserens et remercie la Municipalité pour les renseignements communiqués concernant les réaménagements prévus et notamment sur la création d'une zone 30km/h au milieu du village. Toutefois, il souligne que les autres accès vont être engorgés et invite la Municipalité à étudier la mise en place de « gendarmes couchés » notamment sur la Route de la Gare, proche des écoles, afin de garantir également la sécurité à cet endroit.

M. Jérôme de Benedictis, Municipal, prend note de cette remarque et en tiendra compte, bien que l'idée de « gendarmes couchés » ne soit pas dans l'optique de la Municipalité.

M. Luc Vittoz, communique à l'assemblée le site internet de la société easyvote.ch, qui vulgarise les objets des votations pour les jeunes. Le coût annuel de l'abonnement à ce site s'élève à CHF. 5.00. Il propose à la Municipalité de prendre connaissance de ce site, si tel n'est déjà pas le cas, et éventuellement d'y abonner les jeunes citoyens, comme d'autres communes l'ont déjà fait.

Mme Isabelle Katz, s'adressant à la Municipalité, est très étonnée et scandalisée d'avoir vu dans les bennes de la déchetterie des anciennes chaises et anciens pupitres de l'école enfantine. Elle demande des explications à ce sujet, d'autant plus que ce matériel aurait pu être déposé au Troc, voire même être remis pour la vente d'Echandens.

M. Eric Maillefer, Municipal, lui répond qu'il apprend ce soir ce fait et ne sait pas qui a donné l'ordre de jeter ce matériel. Mme Isabelle Katz l'informe qu'un employé de la voirie lui a communiqué que ceci avait été effectué sur ordre du concierge.

Mme Claire-Lise Martin rappelle à l'assemblée la vente annuelle des Dames de Cœur qui aura lieu le samedi 10 mai 2014, dès 09h00, à la salle des Utins. Elle invite chacun à venir déguster le rôti à la broche et découvrir les différents stands, ceci dans une sympathique ambiance.

M. Jean-Nicolas Muff a découvert au début du mois d'avril le nouveau site internet relooké de la Commune et tient à féliciter la Municipalité. En effet, il trouve la nouvelle version très conviviale et bien réalisée. Ce nouveau site répond également aux différentes remarques émises par la commission de gestion en 2009 et 2010 qui souhaitait une telle évolution.

Mme Claire-Lise Martin a remarqué de la lumière dans la maison Ciana et demande si celle-ci est occupée ? Mme Irène Caron, Syndique, lui répond que la Municipalité a été informée le mardi après Pâques, de l'occupation du bâtiment par un collectif, ceci sans autorisation. Elle rappelle que tous les baux des occupants avaient été résiliés l'année passée, le bâtiment libéré et fermé en novembre 2013. Le collectif est donc entré par effraction. Les démarches légales face à cette situation ont été entreprises. La Municipalité ne souhaite pas entrer en matière sur une quelconque location, l'établissement d'une convention ou même entamer un dialogue avec lesdits occupants.

Selon M. Michel Perreaud, Municipal, un préavis pour la démolition de la maison Ciana sera soumis à l'assemblée, lors du prochain Conseil communal du mois de juin.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h00.

Le Président

La Secrétaire

Jacques Perrinjaquet

Sandra Cavin